

SAUVÉS DU SUPPLICE

Un homme qu'on ne peut pendre—Le guillotiné
 par persuasion — Un privilège des femmes
 sous l'ancienne justice

Un criminel vraiment chanceux, c'est le nommé John Lee que la justice anglaise vient de rendre à la liberté. Il avait été, voici vingt ans, condamné à être pendu pour avoir assassiné une femme chez laquelle il était domestique. Mais le bourreau de Londres ne put exécuter la sentence. Chaque fois qu'il plaça le condamné, la corde au cou, sur la bascule qui en s'affaissant devait le précipiter dans le vide, l'appareil refusa de fonctionner. Après trois essais infructueux, on ajourna l'exécution. La peine du criminel fut alors commuée en un emprisonnement perpétuel. On s'est avisé, depuis, de reviser son procès et la conviction s'est formée pour beaucoup que ce malheureux fut victime d'une erreur judiciaire.

On cite, en France, le cas d'un assassin qui fut sauvé du supplice d'une manière non moins étrange. Au moment où le président des assises lisait l'arrêt qui condamnait ce criminel à avoir la tête tranchée, un assistant qui se tenait der-

rière le condamné passa subitement la main sur la nuque de celui-ci en faisant entendre un sifflement qui simulait le bruit que fait en tombant le couteau de la guillotine.

Fou de terreur, l'homme s'évanouit. Quand on le rappela à lui, ce n'était plus qu'un inconscient dont la raison s'était éclipée. On l'interna à l'asile de Vaucluse où il mourut longtemps après ce curieux incident. Jusqu'à sa mort, ce guillotiné par persuasion soutint qu'il était réellement monté sur l'échafaud en expiation du crime qu'il avait commis.

L'AMOUR SAUVEUR

Sous l'ancienne justice, qui se faisait un jeu des condamnations capitales, le condamné était souvent sauvé de la mort par les interventions les plus singulières. Le "Journal d'un Bourgeois de Paris" raconte qu'au moment où l'on allait exécuter "un très bel et jeune fils, qui avait fait des pilleries, autour de Paris, une jeune fille, née des Halles, le vint hardiment réclamer, et tant fist, par son beau pourchaz, qu'il fut ramené au Châtelet, et depuis, furent espousez ensemble".

Vers le même temps, en 1426, Charles VII, se trouvant à Chinon, autorisa une jeune fille de bonne vie et renommée à épouser le condamné

Person Sureau, pour lequel elle était "meue de pitié et amour naturel".

Les annales de la ville de Reims renferment une histoire du même genre. C'est l'aventure de Gabriel Robin, dit Saint-Ange, un chirurgien demeurant à Sarcy-les-Maupas, qui avait enlevé une jeune fille, elle s'y prêtant, et qu'un jugement avait condamné à être pendu. Les soldats du régiment de Touraine, qui se trouvait à Reims, enlevèrent le gibet qu'ils jetèrent dans la rivière et force fut de différer l'exécution.

On recommença le procès, et, comme le chirurgien était très beau fils, les dames de Reims le recommandèrent aux juges pour que fût réformée la première sentence. Robin se vit condamné une seconde fois. Mais il ne se trouva personne pour monter les bois de justice et le père de la jeune fille qui avait été séduite érigea lui-même le gibet. Une émeute se produisit alors ; on houspilla les juges, et Robin, que les soldats délivrèrent après avoir brisé les portes de la prison, fut triomphalement porté à travers les rues de la ville. Cela se passait en 1641.

A Barèges-en-Bigorre, une ancienne coutume assurait de même l'impunité au criminel qui avait trouvé refuge auprès d'une femme.

La justice avait alors des cruautés atroces et ne lâchait pourtant pas volontiers ceux qu'elle poursuivait de ses vengeances.

PLAISIRS D'AUTREFOIS



Dans cette gravure, vieille de plus de 30 ans, de nombreuses figures se reconnaîtront. En ce temps-là les plaisirs de la raquette, tout comme aujourd'hui, séduisaient jeunes et vieux. Cette gravure représente des raquetteurs au rendez-vous à la chaumière de la montagne, après une course longue et mouvementée à travers les routes et les ravins blanchis et comblés par les neiges molles et profondes d'un hiver boréal.